Image not found or type unknown

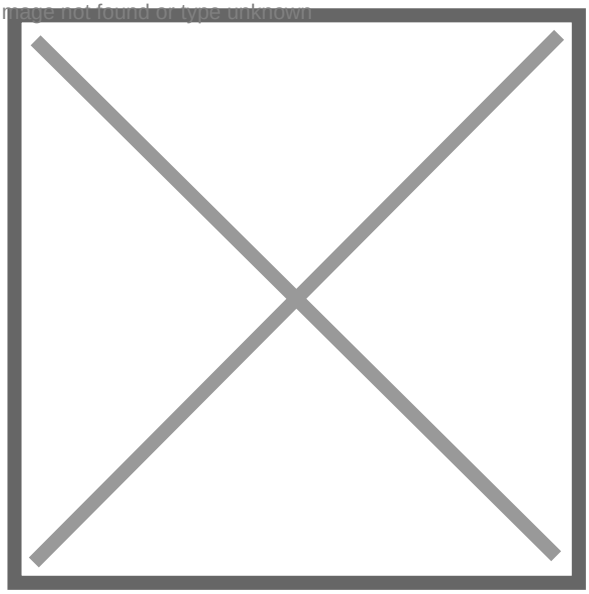

# Défaut d'entretien sur voiture de fonction

Par **cchhrriiss**, le **01/12/2009** à **16:07**

Bonjour,

Voici un mail de mon patron concernant la panne de mon véhicule de fonction.

"Après contact de Peugeot, je vous informe que le véhicule était sous garantie mais que Peugeot ne l'exercera pas du fait d'une faute personnelle du conducteur (sur base de vos propres déclarations à Peugeot)

Tel que vous l'avez expliqué à Monsieur BOUTIN Chef d'atelier Peugeot (et indiqué à moi-même), le moteur a chauffé, la veille, et vous avez rajouté de l'eau car il en perdait.

En dépit de cela, sachant néanmoins que telle situation exigeait une mise au garage (un chauffage moteur et perte d'eau est un événement grave), vous avez tout de même décidé de prendre la voiture le lendemain pour aller de Bordeaux à Perpignan.

Cette faute grave a abouti, dans un cadre pouvant assimilé à une conduite quasi intentionnelle , à la destruction du moteur.

Si vous aviez mis la voiture au garage, seul un joint de culasse aurait été a changer et il aurait été pris en garantie par Peugeot.

Il est évident que par ce comportement quasi intentionnel, vous avez partiellement détruit un bien de la société (moteur serré devant être remplacé – cout de l'opération 5 952.66 €)

Compte tenu de notre entretien ce soir, je vous serai grès de me revenir avec les solutions que vous proposez pour cette destruction partielle de bien confié.

Merci

Nota – pour aggraver la situation, vous n’aviez pas mis la voiture en entretien en temps nécessaire (39 000 kms au lieu de 30 000 kms)"

Est il en droit de me demander le remboursement des frais engendrés ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés